Tous les profils des utilisateurs Facebook ont pu fuiter avant 2014

■ L'utilisation frauduleuse des données de membres du réseau Facebook fait grand bruit.

■ Le cadre légal européen sur les données privées va changer le 25 mai, ce qui va forcer les géants de la Toile à renforcer leur sécurisation.

Le hashtag "DeleteFacebook" a eu une existence éphémère.

Eclairage Patrick Van Campenhout

Le fondateur et patron de Facebook, Mark Zuckerberg, a réitéré mercredi soir son "mea culpa" à propos de la fuite de données organisée et exploitée par la société Cambridge Analytica. Après un long préambule destiné à rappeler les objectifs sympathiques de Facebook qui réunit des familles, des amis éloignés en leur permettant d'échanger des opinions, et en offrant un espace publicitaire nouveau aux entreprises, il a donné un nouveau chiffre en pâture aux médias. Alors que le nombre de profils ayant été exploités par Cambridge Analytica était de 50 millions, Mark Zuckerberg a fait grimper ce nombre à 87 millions...

Pour Denys Malengreau, spécialiste de l'économie numérique, ce chiffre demande une explication. "*Zuckerberg a commenté ce chiffre en expliquant qu'il s'agissait d'une estimation haute, à confirmer par un audit. Facebook a donc sorti ce chiffre dans la perspective de le revoir à la baisse par la suite.*" Le chiffre de 50 millions n'est jamais venu de Facebook mais du lanceur d'alertes, alors que de son côté, Cambridge Analytica évoque 30 millions de profils.

Des Belges parmi les victimes

Chacun évoquant des chiffres différents, il faudra donc attendre les conclusions de l'audit mené par Facebook. Ce que l'on sait c'est que, potentiellement, 82,60 % des profils utilisés sont ceux d'utilisateurs américains, qu'on en compte un million au Royaume-Uni et... 61 000 en Belgique. A cet égard, on a appris jeudi que la Commission de protection de la vie privée collabore avec l'enquête européenne sur la fuite des données Facebook. Elle avertira les personnes lésées en Belgique si des noms et des données relatives aux contacts sont mis au jour, a indiqué jeudi le secrétaire d'Etat Philippe De Backer. Les victimes pourront ensuite prendre elles-mêmes contact avec Facebook, ou Cambridge Analytica, qui a bénéficié des données spoliées, pour les faire disparaître. Les personnes qui s'estiment lésées pourront également porter plainte auprès de la Commission, a indiqué cette dernière jeudi soir. Ceci permet de rappeler qu'en théorie – le processus est bien entamé –, cette instance se muera en "Autorité de protection des données", dès le 25 mai prochain, dans le cadre de l'application du Règlement européen sur la protection des données (RGPD). "*Les appels à candidature des principaux dirigeants de ce nouvel organe ont été publiés*, nous explique l'avocat Christophe Boeraeve. *Et il faut retenir que, dès le 25 mai, l'entité disposera d'une chambre du contentieux, véritable tribunal capable de sanctionner lourdement, le cas échéant, les problèmes comparables au cas Facebook, sans de-*

voir passer par une autre instance, comme c'était le cas auparavant."

Pour Denys Malengreau, les spécialistes de Facebook auront du pain sur la planche en matière de protection des données. "*Les chiffres divulgués dans le cadre de l'affaire Cambridge Analytica ne représentent rien par rapport aux fuites qui ont eu lieu avant 2014, moment où Facebook a changé son système de protection des données par rapport aux 'sous-traitants'. Potentiellement, tous les profils des utilisateurs Facebook ont pu fuiter. On se focalise donc sur les fuites récentes en raison de la spécificité de l'utilisation des données dans le cadre des élections présidentielles américaines, mais c'est une goutte d'eau par rapport à ce qui a pu se passer avant.*"

L'affaire actuelle est donc un révélateur de la perméabilité du réseau Facebook. Pour ce qui concerne l'Espace économique européen, ce sera un défi pour l'entreprise américaine dès le 25 mai avec l'entrée en vigueur du RGPD. "*En effet, pour ne prendre que trois obligations relatives aux données, Facebook devra répondre à une obligation de consentement élevée lors de collecte ou de traitement des données des utilisateurs. L'entreprise devra aussi répondre à toute demande de portabilité des données, lorsqu'un membre souhaiter migrer vers un autre réseau en emportant son stock de données. Et enfin, les membres devront bénéficier d'un véritable droit à l'oubli*", explique encore Denys Malengreau. "*Et dans le cas de l'utilisation des données par des tiers, le RGPD implique la responsabilité de Facebook à propos de ses sous-traitants !*"

61 000

Profils belges

Au pire, 61 000 Belges auraient pu être victimes de l'utilisation de leurs données Facebook par Cambridge Analytica.

"Les chiffres divulgués dans le cadre de l'affaire Cambridge Analytica ne représentent rien par rapport aux fuites qui ont eu lieu avant 2014."

Denys Malengreau

Spécialiste de l'économie numérique.

Le réseau social incontournable

Le scandale en cours va-t-il coûter sa crédibilité à Facebook et provoquer une fuite… de ses membres ? "*En dépit de la campagne de boycott "#DeleteFacebook" sur Twitter, les dernières statistiques publiées aux Etats-Unis montrent que, dans le pays le plus affecté par la fuite, Facebook a vu, entre janvier et mars, une hausse de 4,3 % d'utilisateurs*", explique Denys Malengreau, spécialiste de l'économie numérique. "*Cela signifie que 10 millions de personnes se sont inscrites sur le réseau social, et surtout, que la campagne Twitter '#DeleteFacebook' n'a pas eu grand effet sur la perception du public, au contraire même, puisque de nouveaux membres ont gonflé les chiffres du réseau qui compte plus de 2 milliards de membres.*"

Quid du modèle économique du réseau social qui repose principalement sur les annonces publicitaires ? Pour Yves Baudechon, cofondateur de Social. Lab, filiale d'Ogivly spécialisée dans la pub sur les réseaux sociaux, "*aucun client n'a fermé sa page Facebook. Nos contacts nous ont certes demandé des explications, mais nous n'avons eu à déplorer aucune suppression de budget Facebook dans les pays où nous sommes présents, dont les Etats-Unis et le Royaume-Uni, notamment*". "*Quelques figures médiatiques ont fermé leur compte Facebook mais sont restées sur Instagram, sa filiale… Quant*

à la campagne '#DeleteFacebook', elle n'a eu qu'un impact ponctuel sur Twitter. En Belgique, les spécialistes de Social. Lab ont analysé la courbe d'utilisation de ce 'hashtag'. Et on n'y voit guère qu'un pic le 23 mars à 3 000 tweets. Dès le 27 mars, l'utilisation est retombée à zéro."

P.V.C.